VOTRE CARTE VISA PREMIER
GUIDE D'UTILISATION

SPORTS
CHARME
BONHEUR
ART DE VIVRE
DÉCOUVERTE
ARTS
VOLUPTÉ
CHARME
ART DE VIVRE
CONFORT
ÉCHAPPÉE BELLE
DÉTENTE
PLAISIR
BONHEUR
JOIE
ARTS
CONFORT
LOISIRS
SPORTS
CHARME
DÉCOUVERTE
ARTS
DÉCOUVERTE
VOYAGE
SENSATION
PARTAGE
GRISANT
AVENTURE
CHARME
FESTIF
VOYAGE
DIVERTISSEMENTS
CULTURE
CHARME
ÉCHAPPÉE BELLE
DÉPARTS

SOMMAIRE

5 ÉDITO

7 SERVICE PREMIER

9 LES SERVICES D'INFORMATION

11 PAIEMENTS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

14 RETRAITS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

17 PROTECTION

21 L'ASSISTANCE MÉDICALE FRANCE ET ÉTRANGER

25 LES ASSURANCES

29 VOS LOISIRS, VOTRE SHOPPING

ARTS
PLAISIR
LOISIRS
ART DE VIVRE
CONFORT
JOIE
DÉTENTE
ESTHETISME
RÉJOUISSANCES
CONFORT
BONHEUR
VOLUPTÉ
ÉCHAPPÉE BELLE
CHARME
DÉPARTS
CULTURE
VOYAGE
AVENTURE
DÉCOUVERTE
PARTAGE
SENSATION
DISTRACTION
ESPACE
PROJETS
SPORTS
FESTIF
GRISANT
DIVERTISSEMENTS

Votre carte Visa Premier **en pratique**

Vous avez choisi la carte Visa Premier pour vous accompagner dans votre vie quotidienne. Ce choix est judicieux. Au fil de son utilisation, vous allez découvrir toutes les ressources de votre carte Visa Premier qui se révélera être un partenaire fidèle pour vous et votre famille.

Grâce à la puissance du réseau Visa, vous optimisez vos possibilités de paiement et de retrait en France et dans près de 200 pays. Vous bénéficiez d'un large éventail de services qui facilitent vos déplacements et réalisez de sensibles économies en profitant des garanties d'assurances et d'assistance conçues à votre mesure. Votre carte vous fait également profiter d'avantages auprès de partenaires spécialisés dans l'univers du shopping, du voyage, des loisirs. Être Premier aura toujours ses avantages.

SERVICE PREMIER

Un numéro d'appel **unique 01 42 77 45 45**

Grâce à votre carte Visa Premier, vous disposez à tout moment d'une assistance téléphonique sur mesure.

UNE QUESTION, UN BESOIN, UNE ATTENTE ?

Au bout du fil, 24h/24 et 7j/7, des spécialistes de la carte Visa Premier vous répondent, facilitent vos démarches et mettent à votre disposition les prestations demandées.

QUELS SERVICES POUVEZ-VOUS OBTENIR ?

Des renseignements sur vos garanties d'assurances et d'assistance

Une aide à vos démarches :

- déclaration de perte ou de vol de votre carte
- mise à disposition d'espèces
- délivrance d'une carte de remplacement

Le transfert de votre demande vers les prestataires assurances et assistance.

Un numéro de téléphone unique vous est réservé (24h/24 et 7j/7) en France et à l'étranger. Il figure au verso de votre carte Visa Premier. À défaut votre conseiller bancaire ne manquera pas de vous le communiquer.

LES SERVICES D'INFORMATION

Une information à la carte

Visa Premier met à votre disposition un site Internet sur lequel vous retrouverez les dernières informations disponibles relatives à votre carte :

www.visa.fr, Espace Visa Premier

En vous inscrivant sur le site dans l'espace dédié à la carte Visa Premier vous aurez accès à toutes les informations sur votre carte Visa Premier et sur les offres des Partenaires Visa Premier.

NOTRE CONSEIL

DAB (Distributeurs Automatiques de Billets) mode d'emploi : retrouvez sur Internet la liste des DAB par pays ou par ville, à l'adresse www.visa.fr, rubrique « Services en Ligne ».

PREMIER
VISA

Un moyen de paiement **simple et sûr**

Avec votre carte Visa Premier, vous pouvez régler vos achats chez plus d'un million de commerçants en France, affiliés au réseau Cartes Bancaires.

Vous disposez d'un plafond de paiement élevé et personnalisable, avec une possibilité de débit différé par période de 30 jours ou en fin de mois (renseignez-vous auprès de votre conseiller pour en fixer les modalités).

Si vous devez effectuer des paiements à distance (téléphone, Internet, courrier), ne communiquez en aucun cas votre code confidentiel. Le commerçant peut vous demander de lui indiquer votre cryptogramme visuel : il s'agit des trois derniers chiffres du nombre qui apparait sur le panneau de signature au dos de votre carte.

Verified by VISA Il s'agit d'un système supplémentaire de vérification de l'identité du porteur. Le commerçant peut vous demander, afin de lutter contre la fraude en ligne, de lui indiquer un code confidentiel à usage unique. Le commerçant aura ainsi la certitude que vous êtes bien le détenteur de la carte Visa Premier utilisée pour la transaction. En règle générale, ce code vous est envoyé au moment de la transactions et par SMS.

Si votre carte Visa Premier porte ce symbole sans contact et que vous voyez ce même signe sur le terminal de paiement d'un commerçant, vous pouvez régler jusqu'à 20 € d'achat sans insérer votre carte ni composer votre code !
Cela signifie plus de liberté, de souplesse, de réactivité.

Verified by = Vérifié par

PREMIER
VISA

La fiabilité du réseau **international Visa**

Pour répondre à vos attentes, Visa Premier se place résolument sous le signe de l'universalité. Vous pouvez ainsi régler vos achats dans un réseau de 32 millions de commerçants, répartis dans près de 200 pays dans le monde.

L'ASSURANCE DU RÉSEAU VISA

Un milliard de cartes Visa circulent dans le monde, et plus de 25 milliards de transactions sont réalisées chaque année sur le réseau Visa : c'est pour vous une garantie de sécurité et d'efficacité.

BON À SAVOIR

Le cours de change est négocié au jour le jour par Visa sur le marché des devises, aux conditions les plus avantageuses pour vous.
Une commission peut être prélevée sur votre compte par votre banque (renseignez-vous auprès de votre conseiller).

RETRAITS EN FRANCE

Vos retraits **en toute liberté**

Grâce à votre carte Visa Premier, vous êtes libéré de toute contrainte puisque vous disposez, dans l'ensemble des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) en France, d'une capacité de retrait de 900 € par période de 7 jours*, ou d'une possibilité de retrait supérieur dans les Guichets Automatiques de Billets de votre propre banque*.

Ce montant n'est pas, le plus souvent, cumulable avec les retraits dans les Guichets Automatiques de Billets de votre banque*.

**renseignez-vous auprès de votre conseiller qui vous communiquera les conditions générales de votre banque et adaptera ces montants en fonction de votre situation.*

BON À SAVOIR

Certains distributeurs, pour des raisons techniques, ne peuvent pas vous délivrer la somme demandée en une seule fois. Il vous suffit dans ce cas de réaliser plusieurs retraits successifs.

La force du réseau **Visa à l'étranger**

Avec votre carte Visa Premier, vous avez accès au réseau international Visa qui vous permet de retirer des espèces dans 1 million de Distributeurs Automatiques de Billets.

Plafond de retrait* : à l'étranger, vos retraits peuvent atteindre la contre-valeur de 1 500 € en devises. Attention, les plafonds de retrait en France et à l'étranger ne sont pas cumulables le plus souvent.

Retraits au guichet* : à l'étranger, vous pouvez également retirer de l'argent aux guichets des établissements bancaires, sur présentation d'une pièce d'identité et de votre carte Visa Premier.

**renseignez-vous auprès de votre conseiller qui vous communiquera les conditions générales de votre banque et adaptera ces montants en fonction de votre situation.*

BON À SAVOIR

Si le fonctionnement des DAB à l'étranger est le même qu'en France, la plupart d'entre eux sont en langue anglaise. « Code confidentiel » se dit « PIN » (Personal Identification Number), la touche « Retrait » se nomme « Cash Withdraw » et un « DAB » se traduit par « Cash Dispenser » ou « ATM» (Automated Teller Machine). Dans certains pays, un code à six chiffres peut vous être demandé. N'en tenez pas compte et tapez seulement les quatre chiffres de votre code confidentiel.

PROTECTION

Toutes les cartes en main **pour vous protéger**

Parce que c'est aussi dans les moments difficiles que vous avez besoin de solutions, Visa Premier vous simplifie la vie en cas de perte ou de vol en vous donnant accès à une procédure simplifiée de mise en opposition, tant en France qu'à l'étranger.

AYEZ LE BON RÉFLEXE !

En cas de perte ou de vol de votre carte Visa Premier, contactez immédiatement Service Premier.

En France, votre interlocuteur vous informe sur les démarches administratives à effectuer, et une carte définitive vous est généralement délivrée dans le délai d'une semaine.

À l'étranger, vous pourrez obtenir sous 48 heures ouvrées, selon les conditions locales, une carte provisoire valable deux mois (fonction paiement et retrait guichet uniquement), et la contre-valeur de 2 000 € peut être très rapidement mise à votre disposition. Vous déterminez avec Service Premier le lieu de remise de cette carte : hôtel, banque…

VOTRE RESPONSABILITÉ EST LIMITÉE EN CAS DE PERTE OU DE VOL

Dès la mise en opposition de votre carte Visa Premier, votre responsabilité* est dégagée pour les opérations frauduleuses postérieures à celle-ci.

Pour les opérations antérieures à celle-ci :

- votre responsabilité est limitée à 150 € pour les opérations comportant l'utilisation physique de la carte, sauf en cas d'opposition tardive, de faute lourde de votre part ou d'utilisation de votre carte par un membre de votre famille.
- votre responsabilité est dégagée en cas de contrefaçon ou si le paiement contesté a été effectué frauduleusement, à distance, sans utilisation physique de la carte.

**renseignez vous auprès de votre conseiller qui vous communiquera les modalités d'application de votre banque ou dans les notices qui vous ont été remises avec votre carte, ainsi que sur le site visa.fr espace Visa Premier.*

BON À SAVOIR

Un numéro de téléphone unique vous est réservé (24h/24 et 7j/7) en France et à l'étranger. Il figure au verso de votre carte Visa Premier. À défaut votre conseiller bancaire ne manquera pas de vous le communiquer.

Quelques précautions **indispensables**

LA SIGNATURE DE VOTRE CARTE VISA PREMIER

Votre carte est strictement personnelle, vous devez impérativement la signer au verso sur le panneau blanc. Ne la prêtez à personne. En suivant ces conseils, vous limiterez au maximum tout risque de fraude en cas de perte ou de vol.

LA SIGNATURE DU TICKET DE PAIEMENT

Parfois demandée en France, la signature du ticket de paiement l'est presque systématiquement à l'étranger. Cette procédure est normale et sécuritaire, elle a pour objet de protéger au mieux vos intérêts.

LE CODE CONFIDENTIEL

Vous êtes la seule personne à connaître votre code confidentiel. Ne le communiquez jamais à un tiers et ne le notez jamais sur quelque document que ce soit.

Ne quittez jamais votre carte des yeux et tapez votre code à l'abri des regards indiscrets. Personne ne peut vous demander de divulguer ce code, aucune autorité ni même un service de police.

LA VÉRIFICATION DES MONTANTS DE PAIEMENT

Vérifiez toujours que le montant inscrit sur le terminal de paiement et sur votre ticket correspond bien au montant de vos achats. Conservez soigneusement le ticket remis par le commerçant.

NOTRE CONSEIL

Comment faire opposition ?

- **Appelez Service Premier, disponible 24h/24 et 7j/7, à partir de la France ou de l'étranger.**
- **Faites la déclaration de vol au commissariat le plus proche.**
- **Confirmez auprès de votre banque par pli recommandé en joignant le récépissé de déclaration.**

SPORTS
CHARME
BONHEUR
ARTS
VOLUPTÉ
CONFORT
ART DE VIVRE
CHARME
ÉCHAPPÉE BELLE
CONFORT
PLAISIR
AVENTURE
DÉTENTE
ART DE VIVRE SPECTACLE
CHARME
ARTS
DÉCOUVERTE
LIBERTÉ
JOIE
GRISANT
FESTIF
DIVERTISSEMENTS
DÉPARTS
CULTURE
ESPACE
SPORTS
CONFORT
AVENTURE
JOIE
FESTIF
PARTAGE
VOYAGE
CHARME
SENSATION
DÉCOUVERTE
LIBERTÉ
DIVERTISSEMENTS
DÉPARTS
CULTURE
ESPACE

La sécurité, une carte à jouer

Titulaire de la carte Visa Premier, vous offrez à vos proches* une protection très étendue dans tous vos déplacements en France et à l'étranger. Un gage de sécurité qui vous permet de partir l'esprit tranquille, seul ou en famille*.

Vous protégez* ainsi votre conjoint ou concubin, vos ascendants vivant sous votre toit et vos enfants célibataires de moins de 25 ans fiscalement à charge.
Que vous voyagiez ensemble ou séparément, ils bénéficient, au même titre que vous, des garanties d'assistance liées à la détention de votre carte Visa Premier.

OÙ ET QUAND BÉNÉFICIER DE L'ASSISTANCE VISA PREMIER ?*

Pour les résidents en France**, l'assistance en cas de maladie ou de blessure couvre les évènements survenant lors de vos déplacements sans franchise kilométrique, en France, et pendant les 90 premiers jours d'un déplacement à l'étranger. Vous en bénéficiez dès lors que vous êtes titulaire d'une carte Visa Premier en cours de validité. Les résidents à l'étranger** disposent de cette assistance pendant les 90 premiers jours de leurs déplacements hors de leur pays de résidence.

** Informations non contractuelles. Les prestations sont rendues selon les définitions, dans les conditions et selon les modalités prévues dans les notices qui vous ont été remises avec votre carte et sur le site visa.fr espace Visa Premier.*
*** Le pays de résidence est le pays où l'assuré a son lieu de résidence depuis plus de 90 jours consécutifs lors de la demande auprès de Premier Assistance.*

NOTRE CONSEIL

Contactez impérativement Premier Assistance avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense, 24h/24 et 7j/7, au numéro suivant :
+33 9 69 32 10 60 (numéro facturé au prix d'une communication locale, régionale ou nationale selon les offres de chaque opérateur)

Déplacez-vous **en toute sérénité**

Une difficulté survient pendant l'un de vos déplacements en France ou à l'étranger ? Votre carte Visa Premier est là pour vous protéger, ainsi que votre famille*, en mettant à votre disposition toute une série d'assistance en cas de maladie, blessures, que vous fassiez l'objet de poursuites judiciaires ou simplement pour vous permettre, ainsi qu'à votre famille* de poursuivre votre voyage.

ASSISTANCE EN CAS DE MALADIE OU BLESSURE*

• En cas de maladie ou blessure : contacts avec les médecins locaux, transfert vers un centre de soins de proximité, organisation et prise en charge du rapatriement.
• En cas de rapatriement : organisation et prise en charge du voyage des accompagnants.
• En cas d'hospitalisation de plus de 10 jours : organisation et prise en charge du voyage (Aller/Retour) d'un proche et de ses frais d'hôtel, dans la limite de 125 € par jour pendant 10 jours, et au delà jusqu'à un maximum de 375 €.
• En cas d'impossibilité de vous occuper des enfants de moins de 15 ans : rapatriement et accompagnement de ceux-ci jusqu'à votre domicile.
• En cas d'impossibilité de vous occuper de votre animal domestique : organisation du transport de l'animal vers le domicile d'un proche.
• Mise à disposition d'un chauffeur pour ramener le véhicule par l'itinéraire le plus direct.

Dans tous les cas hors de France, et hors de leur pays pour les résidents étrangers :
• remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation après prise en charge par un organisme d'assurance maladie et/ou mutuelle, jusqu'à 155 000 € (franchise de 50 €),
• avance des frais d'hospitalisation à l'étranger à concurrence de 155 000 €, tant que les médecins de Premier Assistance vous jugent intransportable,

• retour anticipé en cas de maladie ou décès d'un de vos proches résidant en France métropolitaine,
• envoi des médicaments nécessaires non disponibles sur place, envoi de lunettes, lentilles ou prothèses auditives suite à leur bris ou perte,
• acheminement de dossiers en cas de perte ou de vol.

ASSISTANCE EN CAS DE POURSUITES JUDICIAIRES À L'ÉTRANGER*

En cas d'infraction non intentionnelle à la législation locale :
• avance de la caution pénale jusqu'à concurrence de 16 000 €,
• prise en charge des frais d'avocat sur place jusqu'à concurrence de 3 100 €.

AIDE À LA POURSUITE DU VOYAGE*

En cas de perte ou vol de votre carte Visa Premier et/ou de vos papiers d'identité :
• conseil pour les démarches à effectuer,
• avance des frais engagés ou à engager sur place (hôtel, location de voiture, billets de train ou d'avion) à concurrence de 2 000 €,
• envoi de messages urgents à destination de vos proches et de votre employeur.

ASSISTANCE EN CAS DÉCÈS*

• En cas de décès : organisation et prise en charge du transport du corps jusqu'au lieu des obsèques et participation aux frais de cercueil à concurrence de 800 €,
• Mise à disposition d'un chauffeur pour ramener le véhicule par l'itinéraire le plus direct.

** Informations non contractuelles. Les prestations sont rendues selon les définitions, dans les conditions et selon les modalités disponibles dans les notices qui vous ont été remises avec votre carte et sur le site visa.fr espace Visa Premier.*

NOTRE CONSEIL

Vérifiez la liste des exclusions qui concernent ces garanties, en vous reportant à la Notice d'Information, sur le site visa.fr, espace Visa Premier.

Partez tranquille, **vous êtes assuré* !**

Titulaire d'une carte Visa Premier, vous bénéficiez de garanties d'assurances pour vous et votre famille* qui vous indemnisent en cas de dommages survenus lors de vos déplacements, dès lors que vos titres de transport ou la location d'un véhicule ont été réglés avec votre carte Visa Premier.

L'ASSURANCE DE LA MEILLEURE PROTECTION POSSIBLE*

Voyagez sans aucune surprise, et placez votre famille à l'abri en toutes circonstances : la carte Visa Premier, qui vous accompagne dans tous vos déplacements, est votre plus fidèle protection.

QUI EN BÉNÉFICIE* ?

Vous, en tant que titulaire de la carte, votre conjoint ou concubin, vos ascendants et vos enfants de moins de 25 ans fiscalement à charge, vivant sous le même toit, que vous voyagiez ensemble ou séparément.

OÙ LES GARANTIES SONT-ELLES VALABLES* ?

En France et à l'étranger, les garanties d'assurances s'appliquent pour des dommages lors d'un voyage à plus de 100 kilomètres de votre domicile ou de votre lieu de travail habituel et dans la limite des 180 premiers jours consécutifs.

** Informations non contractuelles. Les prestations sont rendues selon les définitions, dans les conditions et selon les modalités disponibles dans les notices qui vous ont été remises avec votre carte et sur le site visa.fr espace Visa Premier.*

NOTRE CONSEIL

Vérifiez la liste des exclusions qui concernent ces garanties, en vous reportant à la Notice d'Information Premier Assurances sur le site visa.fr, espace Visa Premier.

CONDITIONS D'APPLICATION*

Vous bénéficiez de Premier Assurances dès lors que vos prestations de voyage ont été réglées avec votre carte Visa Premier.

QUELLES SONT LES GARANTIES DONT VOUS BÉNÉFICIEZ ?

Garantie annulation / interruption de voyage*

• Indemnisation jusqu'à 5 000 € par assuré et par an, en cas de maladie, accident ou licenciement économique déclaré au plus tard dans les 72h suivant l'évènement.

Garantie retard d'avion et de bagages*

• Indemnisation jusqu'à 400 € à partir de 4 heures de retard pour les vols réguliers et la SNCF (6h pour les vols charter), pour les achats de première nécessité.

Garantie vol, perte et détérioration de bagages*

• Indemnisation jusqu'à 800 € par bagage dûment enregistré (franchise de 70 €).

Garantie dommages matériels ou vol d'un véhicule de location*

• Dès lors que la durée totale du contrat de location n'excède pas 31 jours, indemnisation du titulaire de la carte ou des conducteurs figurant sur le contrat de location, en cas de dommages matériels ou de vol du véhicule de location, dans la limite de deux indemnisations par année civile et par carte.

Assurance responsabilité civile à l'étranger*

• Indemnisation jusqu'à 1 525 000 € par événement, pour les conséquences de dommages matériels ou corporels causés aux tiers.

Garantie décès / invalidité*

• Indemnisation jusqu'à 310 000 € pour tout accident survenu dans un moyen de transport public (avion, train, bateau), et jusqu'à 46 000 € à bord d'un véhicule de location.

Garantie « Neige et Montagne »*

• Initiateur de cette garantie, Visa Premier est aujourd'hui encore l'une des seules cartes de paiement la proposant systématiquement. Elle intervient pour tous les accidents survenus lors d'un séjour à la montagne, du fait de la pratique du ski à titre d'amateur, des randonnées à ski ou pédestres, ou des sports collectifs. Pour en bénéficier, vous devez avoir réglé les frais liés au séjour avec votre carte Visa Premier (transport ou location de skis/surf ou forfaits de remontées mécaniques, cours de ski/surf). Cette garantie est valable toute l'année, en France et à l'étranger, sans franchise kilométrique.

Cette garantie prend en charge* :

• les frais de recherche, secours et premier transport (à concurrence des frais réels engagés après déduction des indemnités versées par la Sécurité Sociale et/ou mutuelle),

• le remboursement des cours de ski et de forfaits non utilisés à la suite d'un accident, à hauteur de 300 € par assuré pour les forfaits d'une durée inférieure à 3 jours, à hauteur de 800 € par assuré pour les forfaits d'une durée supérieure à 3 jours.

• les frais de location de skis et chaussures laissés à la charge de l'assuré en cas de bris du matériel (franchise 20%), et les frais de location de matériel de remplacement en cas de bris de skis et de chaussures de ski personnels,

• frais médicaux, en France, jusqu'à 2 300 €, pour tout préjudice supérieur à 30 € par événement,

• la responsabilité civile en France jusqu'à 310 000 € pour les dommages matériels et corporels causés aux tiers et résultant d'un accident survenu à l'occasion des activités décrites dans la garantie neige et montagne,

• les frais de défense ou de recours, en France ou à l'étranger, jusqu'à 7 700 €.

** Informations non contractuelles. Les prestations sont rendues selon les définitions, dans les conditions et selon les modalités prévues dans la Notice d'Information Premier Assurances, dans les notices qui vous ont été remises avec votre carte et sur le site visa.fr espace Visa Premier.*

NOTRE CONSEIL

Vérifiez la liste des exclusions qui concernent ces garanties, en vous reportant à la Notice d'Information Premier Assurances, sur le site visa.fr, espace Visa Premier.

VOS LOISIRS

Envies de voyages **ou de shopping ?**

Pour répondre au mieux à vos envies, Visa Premier s'est allié à des partenaires de renom afin de vous proposer des idées de voyages, de sorties et de shopping à des conditions très avantageuses.

Vous bénéficiez ainsi du sérieux et de l'expertise de partenaires reconnus et d'avantages exceptionnels (réductions, tarifs préférentiels, services exclusifs...) que Visa Premier a négociés spécialement pour vous !

Découvrez vite les avantages que vous réservent vos Partenaires sur le site Internet :

www.visa.fr
Espace Visa Premier

Chaque mois, de nouveaux avantages...

Afin d'être informé des nouveaux avantages offerts par votre carte, inscrivez-vous vite à notre e-newsletter sur le site www.visa.fr. Vous recevrez ainsi en avant-première des offres flash, des ventes privées...

Une source d'économies*

GARANTIES VISA PREMIER POUR LA FAMILLE	COÛT MOYEN DES CONTRATS SOUSCRITS SÉPARÉMENT
Assistance médicale, rapatriement, frais médicaux jusqu'à 155 000 €.	221 € / an pour une famille ; 127 € / an pour une personne.
Garantie neige et montagne.	151 € / an pour une famille; 43 € / an pour une personne.
Assurance dommages ou vol de véhicules de location.	De 10,90 € à 26,90 € par jour suivant la catégorie de véhicule.
Assurance annulation, modification, interruption de voyages.	Jusqu'à 5 % du prix du voyage, soit par exemple 50 € pour un voyage de 1000 €.
Assurance perte, vol, détérioration de bagages. (800 € par bagage).	De 20 € à 50 €.
Assurance capital accident (310 000 € par famille).	De 15 € à 45 €.

Et de nombreuses économies réalisées grâce aux avantages offerts par les enseignes Partenaires Visa Premier.

* Données recueillies sur Internet auprès de compagnies d'assistance médicale, d'assurance ou de tours-opérators proposant, pour une famille avec deux enfants à charge, les mêmes garanties et des conditions d'application semblables. Données non contractuelles communiquées à titre informatif.

ARTS
CONFORT
LOISIRS
PLAISIR
ART DE VIVRE
JOIE
CONFORT
DÉTENTE
ESPACE
VOLUPTÉ
CHARME
BONHEUR
VOYAGE
DÉPARTS
CULTURE
ÉCHAPPÉE BELLE
AVENTURE
DÉCOUVERTE
SENSATION
RÉJOUISSANCES
ESTHETISME
DIVERTISSEMENTS
SPORTS
FESTIF
GRISANT
PROJETS
DISTRACTION

Imprimé par les soins de :
Visa Europe Limited, société de droit anglais, n°5139966, agissant au travers de sa succursale en France, RCS Paris n° 509 930 699. Document non contractuel. Crédits photos : Thinkstock - Getty Images. Réf. : 09.15/Janvier 2015